



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2019**

Le **lundi 28 janvier 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Robin DAVID, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Martine LANGLOIS, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Tony LACROIX

Absent(s) non excusé(s):

Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Marie Elise CAREL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO-ÉDUCATIF (IME) - CM/19/005

Engagée dans une démarche d'insertion professionnelle et de valorisation des compétences auprès de différents publics depuis de nombreuses années, la ville souhaite renforcer son partenariat avec l'Institut Médico-Éducatif (IME) présent sur son territoire. Pour ce faire, la municipalité propose la mise en place de prestations de service d'entretien de plusieurs sites d'espaces verts municipaux dans le cadre d'un chantier école.

Ce dispositif aura notamment pour objectifs de permettre aux jeunes accueillis de bénéficier d'une mise en situation professionnelle et d'un savoir-faire répondant ainsi aux missions de l'IME. Cela permettra également d'améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers sur ces espaces. Le chantier école n'est ni assimilable, ni concurrentiel à une entreprise du secteur privé.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention définissant les engagements de chaque partie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDÉRANT que l'IME, destiné aux jeunes de adultes âgés de 14 à 20 ans en situation de handicap organise des activités qui permettent de préparer les jeunes à leur avenir professionnel.

CONSIDÉRANT que les chantiers seront encadrés par un professionnel qualifié de l'IME ESSOR.

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce dispositif est de former les jeunes adultes aux travaux en espaces verts constituant autant de supports pédagogiques permettant le développement de compétences professionnelles.

DECIDE D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat relative à une prestation de service d'entretien des espaces verts dans le cadre d'un chantier école pour la ville du Trait.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

Fait au Trait et certifié exécutoire le
29 janvier 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

